



2  
Jours

# La réglementation des transactions sur Internet Maîtriser la réglementation et la pratique du e-commerce

dans JURIDIQUE - DROIT INTERNET / Réf : JUR-DRIN-2

## Objectifs de la formation

- Décrire l'environnement juridique du e-commerce
- Identifier les clauses sensibles du contrat électronique
- Prévenir les risques liés à la transaction électronique
- Gérer les litiges

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Jour 1 - Matin

#### 1. Définir le commerce électronique

- Cadre général du droit de l'internet
- Commerce entre personnes morales (B to B)
- Commerce entre entreprises et particuliers (B to C)
- Activités exclues du commerce électronique
- Commerce frauduleux

#### 2. Définir le cadre juridique de la transaction sur internet

- Définition de la transaction
- Droit français en matière de transaction et particularités sur internet
- Maîtriser le régime juridique des formes de vente sur internet : vente aux enchères, achat groupé, affiliation

#### 3. Créer un site marchand

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE  
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro  
formation professionnelle

supipgv  
école supérieure

BIO  
FORMATION

Defi33  
TRANSFORME VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



## Jour 1 - Après-midi

### 4. Examiner les obligations juridiques concernant la vente en ligne

- La procédure de passation de commande
- La conclusion du contrat en ligne et le principe du "double clic" (article 1369-1 et suivants du code civil)
- Le contenu des conditions générales de vente
- Les mentions légales et les rubriques obligatoires
- Les obligations du vendeur
- Le droit de rétractation du consommateur
- Incidence en la matière de la LCEN et des réformes protégeant les consommateurs en 2008
- La convention SSL (Secure socket Layer)

### 5. Examiner la publicité, l'animation et la promotion des ventes sur internet

## Jour 2 - Matin

### 6. Mettre en place le paiement électronique

- Sécurisation des échanges
- Moyens de paiement : avantages et coûts

## Jour 2 - Après-midi

### 7. Gérer le contentieux et le règlement des litiges

- Le tribunal compétent
- Le droit applicable
- Les difficultés liées à l'international
- Exemples d'action en justice : diffusion d'un contenu illicite en ligne, problématique des sources du site
- La collecte et l'exploitation des données personnelles
- Les principes fondamentaux de la loi informatique et libertés
- L'exploitation des fichiers auprès de tiers
- La prospection commerciale
- Définir en quoi l'environnement numérique crée ou modifie la législation applicable au contenu et aux services en ligne



- Édition de contenus : connaître les règles du droit de la communication et de la presse, le droit de réponse en ligne
- La cybercriminalité
- Comment concilier les disparités entre législation française et européenne
- Édition de services : les règles applicables aux jeux vidéo, aux plateformes de commerce en ligne, l'interdiction des jeux et paris en ligne
- Connaître la jurisprudence française et communautaire
- La publicité en ligne : quelles règles spécifiques
- Quelles obligations à respecter dans les jeux vidéo
- Loi sur la confiance dans l'économie numérique de 2004

## Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

## Public cible

Tout public

## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

